

Hors classe des agrégés - CAPA 2019

La CAPA s'est tenue le vendredi 17/05 de 14h à 17h.

C'est la deuxième fois que s'appliquent les accords PPCR. Cette année, tous les nouveaux entrants dans la liste des promouvables ont bénéficié d'un rendez-vous de carrière l'année précédente, et la proportion d'avis contingentés est globalement respectée – nous resterons cependant vigilants pour que les déséquilibres que nous avons observés dans quelques matières ne se confirment pas à plus long terme.

En revanche, pour tous ceux qui n'ont pas bénéficié du rendez-vous de carrière, il est toujours impossible de faire changer l'avis émis l'an dernier malgré les demandes de nos élus en CAPA et en CAPN d'instaurer une procédure de recours comme c'est le cas pour les rendez-vous de carrière.

Déroulement de la CAPA :

Les élus enseignants sont intervenus pour que les services, qui avaient préparé un premier document de travail, modifient leurs critères de choix des proposés. En effet, au nom du respect *a priori* louable de l'équilibre entre disciplines, entre candidats du second degré et du supérieur et entre femmes et hommes, certains candidats au barème élevé se trouvaient exclus alors que d'autres se voyaient proposés sans aucune chance de promotion au niveau national.

La liste des proposés de l'académie de Grenoble a donc été modifiée de façon à ce que le taux de promotions à la hors-classe soit le plus élevé possible pour notre académie et atteigne les 17% attendus nationalement (sur l'ensemble des professeurs agrégés promouvables). Pour ce faire, le barème a servi d'unique critère puis, en cas d'égalité, les candidats ont été départagés en fonction de leur ancienneté dans le corps des agrégés de la classe normale.

Nous vous invitons à consulter également notre déclaration liminaire pour plus de précisions.

	Proposés		Total SCO	SUP		Total SUP	Total Proposés
	SCO						
	F	H	F	H			
allemand	1	0	1	2	0	2	3
anglais	4	0	4	3	0	3	7
arts - arts appliqués	0	0	0	0	1	1	1
arts - arts plastiques	2	3	5	0	0	0	5
biochimie - génie biologique	2	1	3	0	0	0	3
économie et gestion	5	1	6	1	0	1	7
éducation musicale et chant choral	2	3	5	0	0	0	5
éducation physique et sportive	6	5	11	2	2	4	15
espagnol	0	1	1	1	0	1	2
histoire géographie	11	12	23	1	0	1	24
italien	0	2	2	0	0	0	2
lettres classiques	10	1	11	1	0	1	12
lettres modernes	12	3	15	1	0	1	16
mathématiques	6	13	19	1	3	4	23
philosophie	3	2	5	1	0	1	6
sciences de la vie et de la terre	15	4	19	0	0	0	19
Sciences industrielles de l'ingénieur	0	18	18	1	7	8	26
sciences physiques	5	11	16	2	0	2	18
sciences sociales	2	1	3	0	0	0	3
Total général	86	81	167	17	13	30	197

Répartition promouvables		% F	52,28%	% SUP	15,23%	
Proposés	% H	47,72%	52,28%	% SCO	84,77%	
	F	103		SUP	30	15,23%
Ecart	H	94	47,72%	SCO	167	84,77%
	F	0,00	0,00	SUP	0,00	
H	0,00	SCO		0,00		

Rappel des critères déterminant le barème total

1. Bonification de valeur professionnelle :

- excellent : 145 points
- très satisfaisant : 125 points
- satisfaisant : 105 points
- à consolider : 95 points

2. Bonification d'ancienneté :

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31/08/2018	Ancienneté dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9+2	0 an	0
9+3	1 an	10
10+0	2 ans	20
10+1	3 ans	30
10+2	4 ans	40
10+3	5 ans	50
11+0	6 ans	60
11+1	7 ans	70
11+2	8 ans	80
11+3	9 ans	100
11+4	10 ans	110
11+5	11 ans	120
11+6	12 ans	130
11+7	13 ans	140
11+8	14 ans	150
11+9 et plus	15 ans et plus	160